



Département de l'Environnement, des Ressources Naturelles de l'Agriculture et du Développement Rural
(DERNADR)

Deuxième réunion de Haut Niveau du Bureau Inter Africain des Ressources Animales de l'Union africaine (UA – BIRA)

Par Visio conference, le 25 Novembre 2024



UNION AFRICAINE

**BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES**

**Plan d'Actions Prioritaires (PAP)
pour le développement des
ressources animales en Afrique
centrale pour l'année 2025**

**Dr Baschirou
Moussa Demsa**
Consultant de la
CEEAC pour le
développement des
ressources animales

<https://ceeac-eccas>

PLAN DE PRESENTATION



I. Profil de la CEEAC

II. Vision et Objectifs

III. Plan d'Actions Prioritaires pour l'année 2025

IV. Modalités de mise en oeuvre

V. Conclusions et Recommandations

I. Profil de la CEEAC



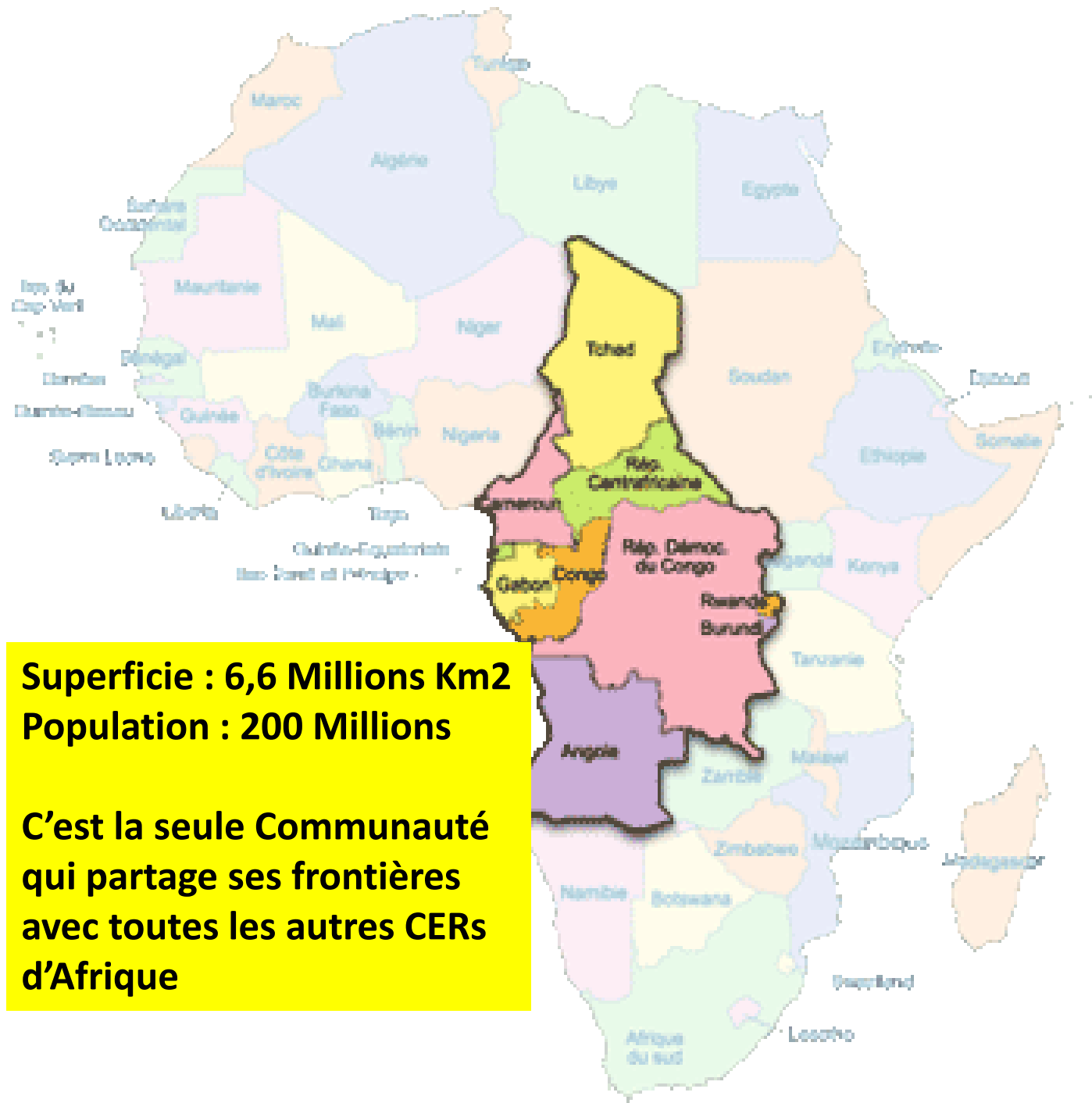
La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) constitue un des grands ensembles économiques régionaux de l'Afrique. Elle a été instituée par le traité de 1983 de Libreville au Gabon, qui abrite son siège. Elle regroupe onze pays de taille variable : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), la République du Congo, la République Démocratique du Congo (RDC), la République Gabonaise, la République de Guinée Équatoriale, la République du Rwanda, la République Démocratique de Sao-Tomé et Príncipe (STP) et la République du Tchad.

Etats Membres

1. Angola;
2. Burundi;
3. Cameroun;
4. Congo Brazzaville;
5. Gabon;
6. Guinée Equatoriale;
7. République Centrafricaine (RCA);
8. République Démocratique du Congo (RDC);
9. Rwanda;
10. Tchad;
11. Sao Tomé & Principe

Superficie : 6,6 Millions Km²
Population : 200 Millions

C'est la seule Communauté qui partage ses frontières avec toutes les autres CERs d'Afrique



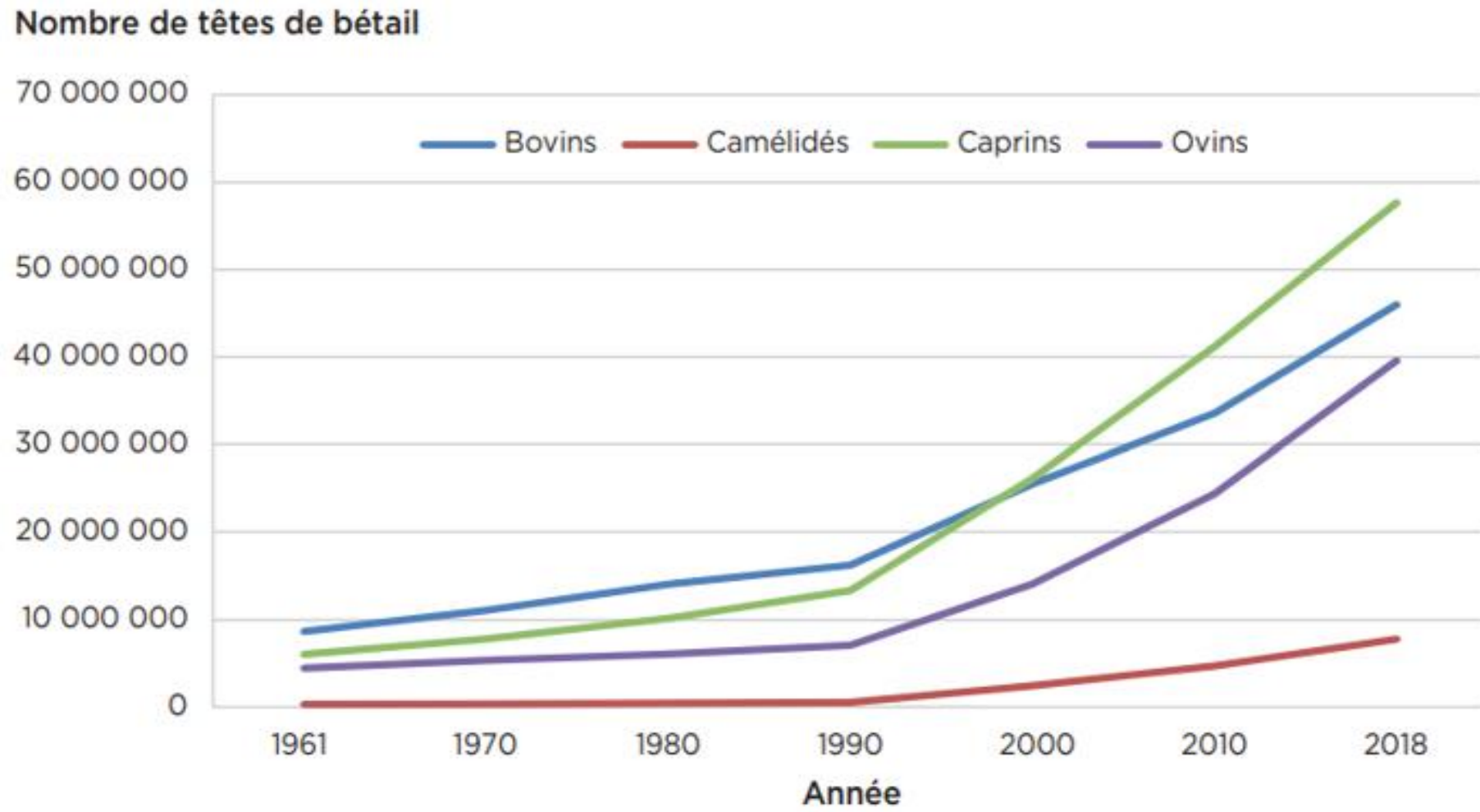
Selon le découpage opéré par l'UA – BIRA dans son rôle de coordination, d'harmonisation pour le développement des ressources animales en Afrique, la CEEAC chapeaute et encadre 8 (huit) pays que sont :

- Cameroun
- République Centrafricaine (RCA)
- Congo (Brazzaville)
- République Démocratique du Congo (RDC)
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- Sao Tome & Principe
- Tchad

Sur le plan économique,

- **l'élevage et notamment pastoral**, constitue une activité majeure pour des États comme le Cameroun, le Tchad et la RCA. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les États membres de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) hébergent :
 - **46 millions de bovins,**
 - **7 millions de camélidés,**
 - **57 millions de caprins et**
 - **39 millions d'ovins.**

Evolution des cheptels en Afrique centrale de 1961 à 2018



Source : FAO (2020).

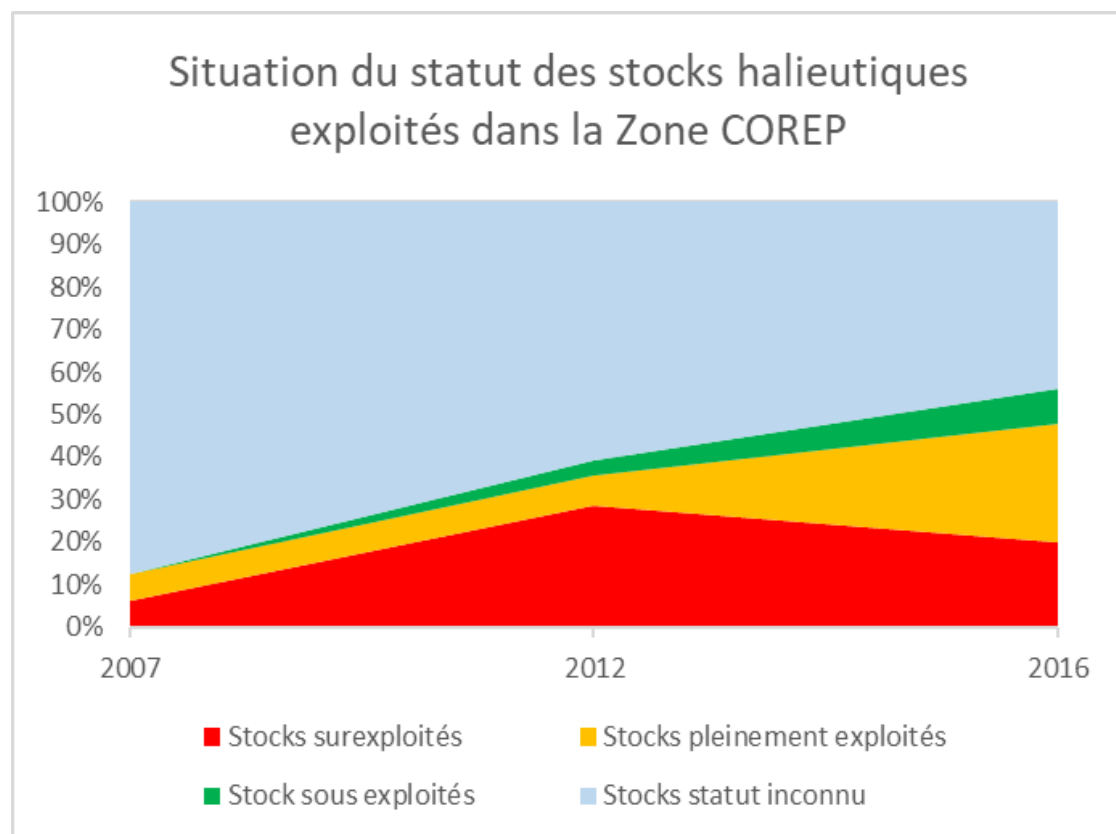
- **L'élevage plus ou moins intensif des espèces à cycle court et notamment l'aviculture et la porciculture** est actuellement en pleine expansion particulièrement dans les milieux périurbains.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Live 2 par l'UA – BIRA et du changement de paradigme proposé, il était question de développer la chaîne de valeurs avicole pour servir d'exemple afin d'atteindre rapidement l'autosuffisance alimentaire, et produire des richesses et des emplois notamment en faveur des couches sociales les plus déshéritées que sont les jeunes et les femmes. Cet objectif n'avait malheureusement pas été atteint mais toujours tout de même en ligne de mire en attendant d'autres initiatives.

- Néanmoins, l'élevage fournit donc de nombreux services écosystémiques allant de la production des aliments (viande, lait œufs et leurs dérivés, cuirs et peaux), ainsi que la conservation et la restauration de la biodiversité sur les parcours et de la fertilité des sols des terres arables.
- Malgré cette importance économique, ces dernières années, et sur le plan sécuritaire, les conflits autour du pastoralisme dans la sous-région se sont intensifiés en raison de la combinaison de plusieurs facteurs. Il s'agit de l'instabilité et les conflits armés dans certaines zones, les changements climatiques, le non respect et la disparition des corridors traditionnels de transhumance, l'extension des surfaces cultivées et l'augmentation des cheptels. Ces facteurs ont contribué à alimenter la criminalité transfrontalière, y compris la circulation illicite des armes qui font peser des menaces sur la stabilité régionale.

- **Les activités de pêche et d'aquaculture sont également importantes** (les données statistiques présentées ici sont celles de la COREP)

– **Situation des stocks exploités**



En 2016, sur les 25 stocks halieutiques d'intérêt commercial suivis scientifiquement à l'échelle de la zone de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) :

- **20 % sont reconnus comme surexploités,**
- **28 % pleinement exploités,**
- **8 % sous exploités et**
- **44 % n'ont pas pu faire l'objet d'un diagnostic** faute de la disponibilité de données statistiques satisfaisantes.

- Potentiel de captures

Pays	Eaux maritimes			Eaux continentales	Total
	Pélagiques Côtiers	Pélagiques Hauturiers	Démersaux		
Gabon	160 000	23 000	32 000	24 000	239 000
Cameroun	40 000	-	12 000	48 000	100 000
Guinée Équatoriale	13 000	55 000	5 750	500	74 250
Congo	45 000	5 000	12 000	100 000	162 000
Sao Tomé e Príncipe	5 000	20 000	6 000	0	31 000
RD Congo	6 500	-	3 700	440 000	450 200
Angola	500 000	40 000	150 000	16 500	706 500
Total	769 500	143 000	221 450	629 000	1 762 750

- Données de production

	Angola	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	R.D. Congo	São Tomé et Príncipe
Production maritime (Tonnes, 2016)	468 429,00	205 190,00	46 760,00	20 143,00	7 000,00	8 072,00	11 750,00
Production continentale (Tonnes, 2016)	18 061,00	28 000,00	39 988,00	10 857,00	1 000,00	229 300,00	0,00
Aquaculture (Tonnes, 2016)	655,00	2 315,00	177,00	45,00	15,00	3 161,00	0,00
Total	487 145,00	235 505,00	86 925,00	31 045,00	8 015,00	240 533,00	11 750,00

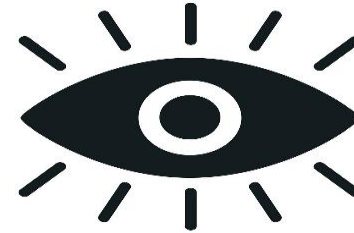
- Données macroéconomiques

	Angola	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	R.D. Congo	São Tomé et Príncipe
Contribution au PIB (%)	3.5	1	< 1	< 1	< 1	<1	5
Exportations (USD 1000, 2015)	72 626,00	1 967,00	936,00	3 317,00	46,00	1 021,00	50,00
Importations (USD 1000, 2015)	226 019,00	295 024,00	71 151,00	53 847,00	18 211,00	148 035,00	271,00
Balance Commerciale (USD 1000, 2015)	- 153 393,00	- 293 057,00	-70 215,00	-50 530,00	-18 165,00	-147 014,00	-221,00
Emplois pêche et continentale)	150 000	122 000	35 000	10 000	6 000	> 600 000	5 000

II. Vision et Objectifs de la CEEAC pour le développement de l'agriculture en general, et de l'élevage et de la peche en particulier



1. Vision



Cette vision s'inscrit dans:

«La perspective d'une transformation des systèmes alimentaires en agissant simultanément sur toutes les dimensions de l'économie agricole, tout en renforçant durablement la résilience des populations des États membres de la Communauté»

2. Objectifs



Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Accroissement durable de la productivité et de la compétitivité des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques dans un contexte de changement climatique
- Facilitation des échanges des produits et services agrosylvopastoraux et halieutiques dans le contexte de la ZLECAf
- Amélioration de la gouvernance alimentaire et nutritionnelle au niveau régional

III. Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour le développement des ressources animales pour l'année 2025



A. Mise en place des documents de politique et de stratégies

1. La finalisation et la validation des documents de politique et de stratégies parmi lesquels :
 - La Politique Agricole Commune (PAC) de la CEEAC
 - La stratégie sur la transhumance et la mobilité pastorale en Afrique centrale
 - Le Plan stratégique régional « Une seule santé »
 - La stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture
 - La stratégie régionale de développement de l'économie bleue
2. La tenue d'un Sous-CTS Agriculture et Développement Rural pour l'adoption de ces documents

B. Amélioration de la santé animale

1. L'amélioration de la santé animale passe par le contrôle et / ou l'éradication des maladies prioritaires grâce aux actions menées au niveau du CRSA – AC. Il s'agit principalement de :

- La peste des petits ruminants (PPR)
- La péripneumonie contagieuse bovine (PPCB)
- La fièvre aphteuse (FA)
- La peste porcine (PPA)
- Les pestes aviaires (particulièrement Newcastle et gripes aviaires)

2. La mise en œuvre de la stratégie continentale pour le bien-être animal.

3. La mise en œuvre de la stratégie régionale « **Une seule santé** ».

Celle – ci est assortie de la mise en place de la plateforme éponyme et des Comités ad hoc suivants :

- Comité en charge de l'enregistrement et de la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires
- Comité SPS (sur les mesures sanitaires et phytosanitaires)

4. La plateforme « Une seule santé » constituée des acteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la santé environnementale mènera entre autres des activités de lutte contre les zoonoses

C. Développement des chaînes de valeurs animales

Il faut d'abord remplir les préalables suivants :

1. Finaliser la mise en place et l'opérationnalisation de la banque des gènes des espèces animales de l'Afrique centrale qui se trouve à l'Université de Dschang au Cameroun, qui a été créée lors de la mise en œuvre par l'UA – BIRA, du projet sur les ressources génétiques.
2. Garantir l'approvisionnement en aliments de bétail et en provende pour les espèces à cycle court comme la volaille et le porc avec l'appui du Projet RAFFS mis actuellement en œuvre par l'UA – BIRA.

3. Après ces préalables, on développera les filières ou chaînes de valeurs suivantes :
- Chaîne de valeurs volailles en s'appuyant sur les acquis du Projet Live 2
 - Chaîne de valeurs viande bovine en s'inspirant de l'initiative qui est actuellement en cours au Tchad avec le financement de la Banque africaine de développement et en l'élargissant à l'ensemble des Etats de la région.
 - Chaîne de valeurs cuirs et peaux avec l'appui de l'ONUDI
 - Entrevoir la continuation du développement de la filière apicole ou l'exploitation en général, des produits forestiers non ligneux (PFNL).

D. Développement de la pêche et de l'aquaculture

1. Ce développement se fera dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'économie bleue dans le respect de tous ses piliers.
2. Ainsi, après l'adoption de cette stratégie, ainsi que celle de développement de la pêche et de l'aquaculture, la COREP s'attellera à :
 - Faire fonctionner la Cellule de Coordination Régionale en matière de Suivi, Contrôle et Surveillance des activités de pêche (CCR-SCS) mise en place avec l'appui de l'UA – BIRA.



Etats Membres



Cellule de Coordination Régionale SCS
CCR-SCS

Operati...
des navires)

Echanges d'informations, planning, suivi et coordination des opérations

CMC
DOUALA

CMC
LUANDA



Centres opérationnels SCS-
PAYS

Centres opérationnels –
PAYS
(Force navale)

Mandat de la Cellule de Coordination Régionale SCS

- Recueil, analyse, traitement et partage des informations
- Harmonisation et coordination des méthodes de travail
- Actualisation et mise en conformité des législations
- Renforcement des capacités techniques
- Programme observateurs régionaux
- VMS et registres des navires de pêche
- Supports didactiques (manuels, guides, documentation)

- Mettre en œuvre les activités retenues dans le cadre du projet sur la « *Conservation de la biodiversité aquatique* » sous la coordination de l'UA - BIRA,
- Mettre en œuvre le *Programme sous-régional sur le renforcement des capacités en matière d'aménagement des pêcheries* et le *Programme sous-régional de développement de l'aquaculture commerciale durable en Afrique Centrale* avec l'appui de la FAO,
- Mettre en œuvre les *projets des registres nationaux et d'un registre régional des navires de pêche industrielle dans la zone COREP* élaborés avec l'appui de la COMHAFAT,
- Mettre en œuvre *le Programme Océan Durable et Economie Bleue en Afrique centrale* avec le financement de l'Union européenne.

E. Facilitation des échanges commerciaux intra-régionaux

1. Il est important de noter que le Traité révisé de la CEEAC dispose en son Article 54 relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires que :
 - i. Les Etats partis s'engagent à coopérer dans les domaines sanitaires et phytosanitaires afin de faciliter le commerce d'animaux et produits animaux, de végétaux et de produits végétaux, tout en protégeant la santé et la vie des personnes, des animaux et des végétaux*
 - ii. L'application de cet article sera conforme aux dispositions de l'Annexe sur les mesures sanitaires et phytosanitaires du Protocole sur le Commerce des marchandises de l'Accord instituant la ZLECAf*

2. La CEEAC a lancé sa zone de libre-échange en 2004. L'objectif ultime de la CEEAC est d'établir un marché commun de l'Afrique centrale pour entre autres :

- ✓ Promouvoir des investissements plus rentable
- ✓ Développer des chaînes de valeur régionales
- ✓ Favoriser l'industrialisation
- ✓ Supprimer les tarifs douaniers
- ✓ Accéder à des marchés plus larges

3. Pour atteindre cet objectif, il faut entre autres respecter les mesures sanitaires et phytosanitaires. Cet objectif sera réalisé avec la mise en place prochaine du Comité SPS Régional à travers la plateforme « Une seule santé ».

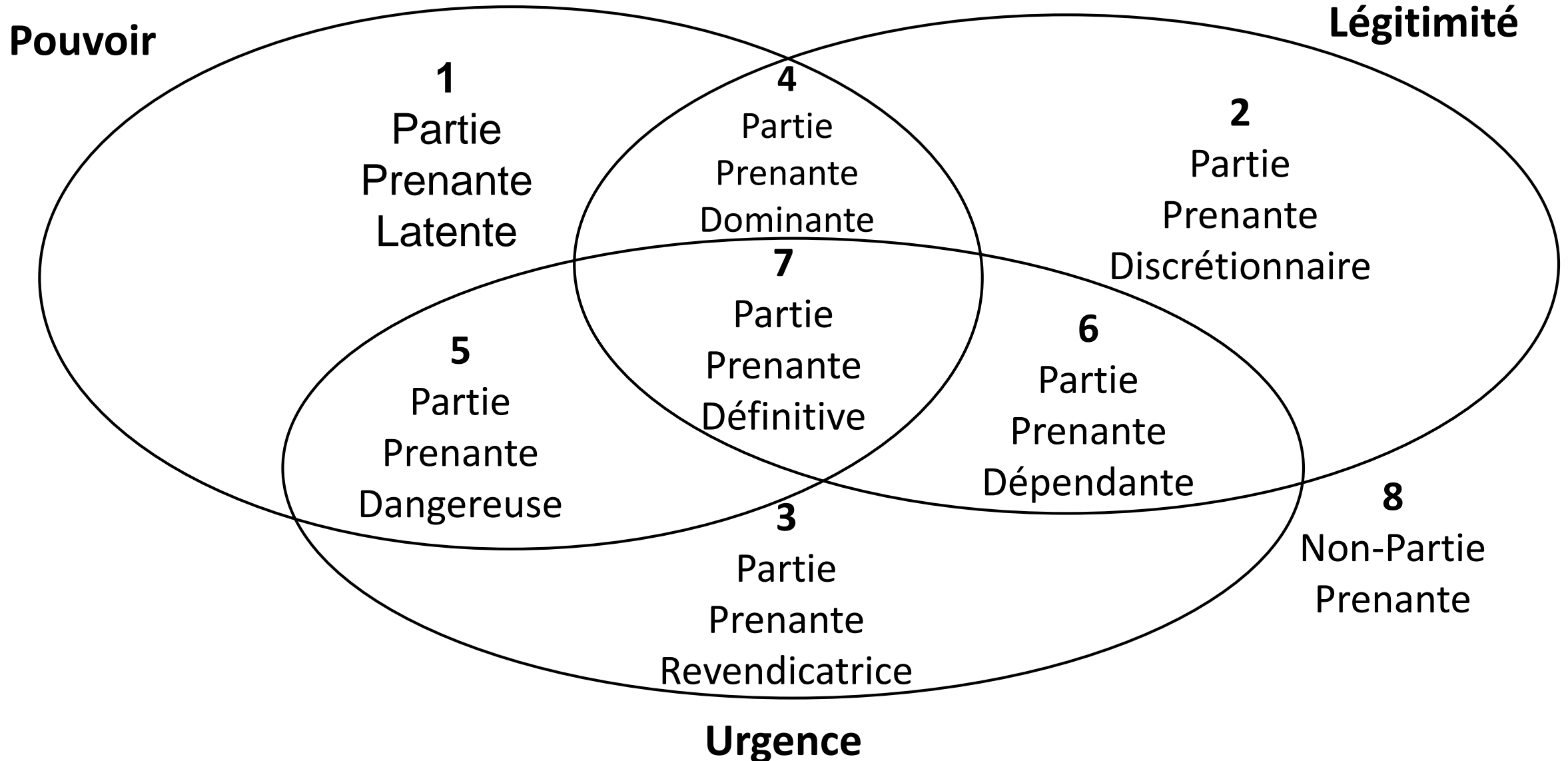
4. La CEEAC à défaut d'avoir sa propre stratégie sur les Mesures SPS, coordonne ces activités en Afrique centrale en appuyant les États membres dans le cadre de programmes régionaux réalisés avec l'appui de partenaires techniques et financiers.
5. Il est important de noter que les États membres de la CEEAC sont aussi membres de l'OMC et mettent par conséquent en œuvre l'Accord SPS.
6. Mais comparativement à la situation des programmes SPS dans les autres CERs, les programmes SPS de la CEEAC peuvent être considérés comme étant encore à leurs débuts.

IV. Modalités de mise en oeuvre de la stratégie



1. Cartographie des acteurs

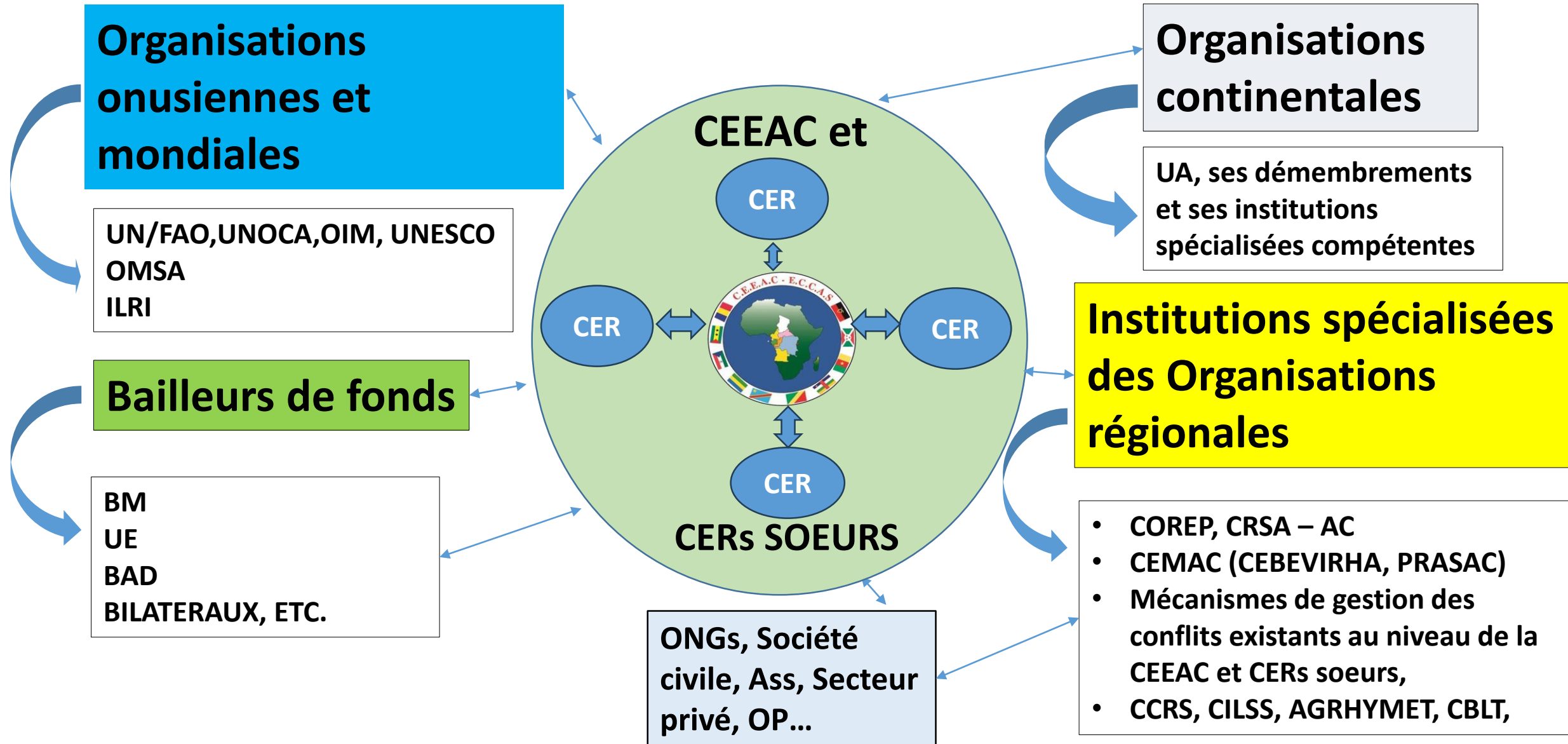
(Analyse des Parties Prenantes Stakeholder analysis)



Le cadre institutionnel concernant le développement des ressources animales est constitué de :

- les institutions onusiennes et internationales telles que la FAO, l'UNOCA, OIM, l'UNESCO, l'ILRI, l'OMSA
- L'Union africaine et ses démembrements que sont le Conseil de Paix et Sécurité, l'UA – BIRA et l'UA – SAFEGRAD
- Les institutions spécialisées de la CEEAC que sont la COREP, le CRSA – AC, le CAPC - AC et la COMIFAC
- La CEMAC et ses institutions spécialisées que sont : la CEBEVIRGA et le PRASAC
- Les partenaires stratégiques de la plateforme PFBC, (COMIFAC, Bailleurs, ONGs, Société civile, secteur privé).

2. Cartographie du cadre institutionnel du service qui traite les questions liées au développement des ressources animales au sein de la CEEAC



3. Mise en place d'un cadre de gouvernance des ressources animales en Afrique centrale

Union africaine (Départements Paix et Sécurité; Agriculture, Développement Rural, Economie Bleue); AU – SAFEGRAD et UA – BIRA)



Facilitateur



facilitateurs



Observateurs



Observateurs



DERNADR



Sous la supervision de la Commissaire en charge de l'Environnement, des Ressources Naturelles, de l'Agriculture et du Développement Rural, le Service du développement des ressources animales assure le secrétariat assisté de :

- Le staff de la COREP et du CRSA - AC
- Le staff de la COMIFAC et du CAPC - AC
- Les ANES (ONGs, Société civile, Associations, Organisations des producteurs).

Secrétariat du cadre de gouvernance assuré par le Service RA de la CEEAC



4. Rôles des acteurs

- ❑ Les organisations mondiales, onusiennes et continentales qui relèvent du domaine gouvernemental, ont pour rôle de donner des orientations et directives chacune dans son domaine de compétence, permettant de faire un cadrage normatif sur les activités du Service en charge des ressources animales de la CEEAC.
- ❑ La CEEAC et ses Etats membres ont pour rôle de reformuler leurs documents d'orientation, de moderniser leur arsenal législatif et réglementaire , et enfin mobiliser les fonds pour structurer les chaines de valeurs des ressources animales afin qu'elles contribuent de manière durable au développement économique, social et culturel de la région dans son ensemble.

- ❑ Les institutions spécialisées des CERs, les instituts de recherche, les ONG, ont pour rôle de rassembler les données factuelles liées à la transhumance, mener des recherches, développer les bonnes pratiques concernant cette activité et renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure mise en œuvre des activités y relatives.
- ❑ les associations et OP (éleveurs) ont pour devoir d'observer toutes les lois et les règlements émis concernant les activités de transhumance
- ❑ La société civile a pour rôle d'alerter sur toutes les dérives qui sont observées dans les couloirs de la transhumance.
- ❑ Les bailleurs de fonds doivent apporter leurs appuis financiers pour le développement de cette activité.
- ❑ Les facilitateurs mettront toutes ces activités en musique et en harmonie.

V. Conclusions et recommandations



1. Conclusion

- La mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du service de développement des ressources animales du Département en charge de l'Environnement, des ressources naturelles, de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEEAC, se fera certes avec le budget et l'engagement de l'institution, mais également avec l'appui des partenaires stratégiques au premier rang desquels se trouve l'UA - BIRA.

2. Recommandations

- ❖ Finaliser le processus de reformulation de la PAC et les stratégies y afférentes.
- ❖ Maintenir les liens avec les partenaires stratégiques de la CEEAC dans le domaine du développement des ressources animales, et mener des plaidoyers pour obtenir des appuis techniques et financiers en vue de la mise en œuvre des activités de développement.
- ❖ Renforcer la collaboration entre la CEEAC et la CEMAC pour mutualiser les efforts, les moyens, faire une économie des échelles pour un meilleur résultat dans le domaine de développement des ressources animales en Afrique centrale.



MERCI DE VOTRE ATTENTION